

**PROJET DE  
PACTE TERRITORIAL  
DE  
TRANSITION ECOLOGIQUE  
ET INDUSTRIELLE**

**LE HAVRE SEINE METROPOLE**

**Document de travail**

**15/10/2019 Version1**

# TABLE DES MATIÈRES

1. Portrait de territoire .....	3
2. Un Pacte ambitieux : devenir un territoire de référence en matière de transition écologique et industrielle .....	5
3. Les enjeux des transitions .....	7
3.1. Un projet de loi Energie Climat accompagnant la perspective de fermeture de la tranche 4 de la centrale à charbon .....	7
3.2. Une transition globale déclinée localement par un modèle à haute qualité écologique, industrielle et technologique .....	8
4. Les acteurs mobilisés autour du Pacte territorial .....	9
5. Un Pacte territorial à haute dimension sociale pour les habitants et les salariés .....	11
<b>LES AXES STRATEGIQUES .....</b>	<b>12</b>
Axe 1 - Conduire les transitions du paysage industrialo-portuaire .....	13
Axe 2 - Mettre en circularité les ressources produites sur le territoire et à proximité .....	16
Axe 3 - Accompagner les opérateurs de tous les modes de transport dans la performance environnementale et faciliter les déplacements sur le territoire .....	19
Axe 4 - Restaurer, valoriser et promouvoir les espaces naturels littoraux et estuariens .....	22
Axe 5 - Accompagner et traduire le Pacte dans sa dimension humaine, sociale et économique .....	25
Annexes - Fiches actions .....	27

# 1. PORTRAIT DE TERRITOIRE

## **Un territoire stratégique créé pour s'adapter aux mutations du monde**

L'aire urbaine du Havre, qui s'est développée autour du port, est forte de 500.000 habitants du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, 275.000 habitants de la jeune communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Le port, poumon économique de ce territoire et de la Normandie, premier port à conteneurs pour le commerce extérieur et 5<sup>e</sup> port européen auprès des géants du range Nord, poursuit sa croissance et conforte chaque jour sa compétitivité industrielle et logistique au sein d'une économie mondialisée en mutation constante.

Parce que ce territoire est par nature fortement ouvert sur le monde, qu'il est la porte donnant accès à la première région économique européenne et à la capitale de la France, il est à la fois particulièrement vulnérable aux menaces stratégiques et particulièrement ouvert aux opportunités qui accompagnent les grandes transitions qui traversent nos économies et nos sociétés.

Aujourd'hui, l'enjeu pour le territoire et ses acteurs réunis est de franchir un nouveau cap, celui des transitions écologique, énergétique et industrielle qu'affrontent toutes les nations face au réchauffement climatique et à l'épuisement des ressources. Il s'agit d'accompagner l'émergence de nouvelles filières, de définir des nouveaux usages, de préserver les ressources tout en garantissant aux habitants et aux acteurs économiques et sociaux la possibilité de demeurer confiants en l'avenir.

## **Des atouts uniques qui sont autant d'opportunités pour réussir les transitions**

Pour ce faire, le territoire havrais dispose d'atouts très spécifiques, qui en composent le portrait, et sur lesquels les partenaires ont choisi de fonder le présent Pacte.

Au-delà des avantages stratégiques présentés par le port, sa zone industrielle et son territoire urbain et rural qui en constituent l'hinterland, l'un des principaux atouts de ce territoire est la relation unique entre la ville et son port, entre le port et sa ville. Celle-ci a toujours constitué un moteur puissant dans les dynamiques qui ont permis au Havre, depuis sa création en 1517, de s'adapter aux évolutions du commerce mondial. Le couple ville-port est au Havre fondateur de toute réflexion stratégique pour développer le territoire, et ce jusqu'à l'intérieur des terres où se mêlent de manière originale et forte les vocations industrielle, logistique, agricole et naturelle grâce à des paysages et une biodiversité exceptionnels.

Point d'import majeur pour les biens consommés en France (80% d'entre eux entrent par le port du Havre), le port du Havre est aussi un point d'export stratégique, dont la croissance à deux chiffres depuis 2015 témoigne du dynamisme de la place, que la fusion stratégique des trois ports de l'axe Seine renforcera encore. Sa filière logistique d'excellence, appuyée sur un campus maritime portuaire reconnu internationalement pour ses écoles de référence, poursuit sa consolidation grâce à des infrastructures en renouvellement et en développement constant, autour d'un plan d'investissement d'un demi-milliard d'euros pour les prochaines années ouvert aux défis de l'intermodalité et de l'approvisionnement énergétique.

C'est aussi un territoire au savoir-faire exceptionnel en matière de gestion des risques et de l'environnement avec ses 17 usines SEVESO seuil haut, qui s'inscrit tout naturellement dans la nouvelle dynamique des Territoires d'industrie et s'est préparé au mieux à affronter les défis auxquels ces industries sont aujourd'hui confrontées.

En symbiose avec le port, côté urbain, Le Havre Seine Métropole et la Ville du Havre ont su engendrer ensemble une intensité exceptionnelle de projets au cours des quinze dernières années, que ce soit d'un point de vue patrimonial et culturel (obtention du label mondial Patrimoine mondial de l'Unesco pour le centre reconstruit et récemment le label Pays d'art et d'histoire pour l'ensemble du territoire de la

Communauté Urbaine) ou encore à travers des infrastructures modernes de service public (grand stade, centre de congrès, réseaux de chaleur industriels et urbains, façade maritime d'Auguste Perret) ou à portée touristique (développement de la croisière ou les festivités des 500 ans). Ils sont aujourd'hui lancés dans la construction d'un hub d'innovation au sein de la future Cité numérique, d'un terminal de croisières en lien étroit avec le port, qui ambitionne d'accueillir à terme un million de passagers, ainsi que d'un projet agricole et alimentaire de territoire ambitieux.

Ainsi, ce territoire constitutif du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine et plus largement de la vallée de la Seine, et situé sur la Pointe de Caux, cultive une identité à la fois maritime, fluviale et terrestre. Telle une pointe de flèche tournée vers la mer, Le Havre Seine Métropole présente une très grande diversité de reliefs et milieux : la mer, la façade de falaises, la plaine alluviale, le plateau et les espaces urbanisés autour d'un bassin de vie de près de 275 000 habitants. L'abondance des richesses patrimoniales y est remarquable : archéologique, médiéval et religieux ; identité rurale et agricole cultivée dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère ; patrimoine lié aux activités maritimes et industrielles. Ce sont autant d'atouts pour le territoire, son activité économique, pour le tourisme et la qualité de vie des habitants.

### **Une culture de la résilience pour surmonter les fragilités et défis**

Si la plus grande cité de Normandie connaît des fragilités bien identifiées (sa desserte ferroviaire, son taux de chômage un peu plus élevé que la moyenne nationale, des jeunes moins formés dans l'enseignement supérieur), les projets porteurs d'avenir sont nombreux.

Son tissu industriel, social, associatif, syndical est l'une des richesses qui permet un dialogue fécond et une synergie entre l'ensemble des acteurs, comme en témoigne la réalisation partenariale du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la ZIP du Havre, qui constitue l'un des plans les plus ambitieux, avec notamment des mesures de prise en charge uniques sur le territoire français.

Parmi les actions récentes, on peut citer la création de la filière numérique Le Havre French Tech ou la sélection du projet "Le Havre Smart Port City" au titre de l'appel à projets "Territoires d'innovation" lancé par l'Etat au titre du programme des investissements d'avenir. Sous le pilotage de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, il fédère plus de 80 acteurs sur la base d'un programme d'investissement de 241 M€, public-privé, dont 30 M€ d'appui de l'Etat. Les projets mis en œuvre dans ce cadre, qui s'articulent autour de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement, de l'attractivité, de la compétitivité ou encore de l'innovation sociale, seront en totale cohérence avec les actions identifiées au titre du pacte territorial de transition écologique et industrielle.

Première concrétisation de la dynamique du Pacte territorial, la mobilisation des acteurs du territoire (Etat, GPMH, Région, Communauté urbaine du Havre Seine Métropole, Ville du Havre, CCI Seine Estuaire) pour l'implantation de l'usine portée par Siemens Gamesa, a permis le financement des aménagements portuaires préalables requis, pour un coût global de 123,6 M€, et ouvre la voie au développement d'une nouvelle filière énergétique sur le territoire.

Fort des atouts du territoire et confiant dans sa capacité à se transformer et à se réinventer, l'ensemble des partenaires, à commencer par Le Havre Seine Métropole, s'est donc pleinement engagé avec l'Etat autour d'un projet ambitieux : devenir un territoire de référence en matière de transition écologique et industrielle.

# 2. UN PACTE TERRITORIAL AMBITIEUX : DEVENIR UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE

## Un contexte qui renforce les enjeux

Le portrait du territoire dessine les conditions dans lesquelles celui-ci pourra faire face aux transitions écologique, énergétique et industrielle majeures qui touchent toutes les régions industrielles. Mais parce qu'il est structuré depuis des décennies autour de l'utilisation, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des énergies fossiles, tout en constituant un maillon stratégique de la puissance économique nationale dont la solidité ne saurait être remise en cause, le territoire havrais est tout particulièrement exposé aux défis qu'emporte la perspective de ces transitions.

Les mois qui se sont écoulés en amont de l'élaboration du présent document ont été marqués par des décisions politiques, des événements internationaux ou nationaux, des mouvements sociaux et citoyens et une avancée inédite des réflexions, questionnements et prises de conscience relatives à ces transitions.

L'affermissement de la filière éolienne offshore, qui voit se développer les premiers parcs éoliens en Normandie et Siemens Gamesa confirmer son implantation au cœur du port du Havre, pose un jalon prometteur pour la transition énergétique du territoire, qui s'ouvre aux énergies renouvelables et franchit aussi un pas décisif vers un profil industriel moins carboné.

La décision nationale de fermeture des quatre centrales à charbon françaises à l'horizon 2022, qui touche la tranche 4 de l'unité de production du Havre, est l'une de celles qui a déclenché la conception de ce Pacte.

Dans ce contexte, et face à l'ampleur des défis, l'ensemble de la communauté havraise, acteurs économiques, portuaires, services de l'Etat, société civile, ont choisi, conformément à la longue tradition du territoire, de se rassembler pour construire un projet partagé de transformation.

## Une ambition d'autant plus élevée que le déterminisme du carbone est prégnant

Les réflexions collectives ont permis d'acter une ambition commune : **oser devenir un territoire de référence en matière d'économie verte et de transition industrielle, une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée**, et permettant d'assurer la réussite de la nécessaire mutation économique, énergétique, environnementale et sociale du territoire.

Proposer une telle ambition sur un territoire emblématique de l'économie carbonée du XXème siècle appelle de l'audace – oser imaginer devenir un territoire emblématique d'une industrie à la fois compétitive et plus respectueuse de l'environnement et des habitants –, de la détermination collective – car nul ne pourrait y parvenir seul – et de la créativité technique et humaine, car l'objectif est complexe à atteindre.

Tel est l'esprit de ce Pacte. Il doit traduire cette ambition majeure du territoire et témoigner des engagements des différentes parties, qui résultent d'un important travail partenarial et de concertation, issu des nombreuses démarches qui sont déjà à l'œuvre au sein du territoire de la communauté urbaine, dessinant de nouvelles opportunités économiques et sociales.

Le Pacte entend donner une cohérence et une vision stratégique globale pour que toutes les forces vives puissent œuvrer ensemble à la construction de ce territoire de référence. Et parce qu'il est partagé entre les acteurs, parce qu'il met en évidence les attentes et les objectifs du territoire, sans occulter les problématiques spécifiques, le Pacte constitue également un outil de travail opérationnel.

# 3. LES ENJEUX DES TRANSITIONS

A l'image du monde qui lui-même subit des transitions importantes (changement climatique, révolution énergétique et numérique, défis écologiques et sociétaux), le territoire connaît des transformations et des attentes sociétales nouvelles. Le territoire doit faire face, quelles que soient ses défis internes, à ces transitions d'ordre global.

Certaines de ces transitions sont communes aux grandes métropoles nationales (l'évolution démographique des populations et son vieillissement, la nécessité d'une plus grande performance énergétique des bâtiments, l'adaptation au changement climatique) ou aux espaces soumis à risques naturels. D'autres sont spécifiques au territoire havrais par sa forte histoire industrielle et maritime. Les transitions globales sont donc appréhendées ici avec le prisme du territoire et de ses particularités : c'est ce que le Pacte traduit dans les axes stratégiques décrits ci-après.

## 3.1. Un projet de loi Energie Climat accompagnant la perspective de fermeture de la tranche 4 de la centrale à charbon

Dans un contexte d'urgence à agir et en réponse à l'appel de l'Accord de Paris, le Gouvernement a rehaussé son ambition en fixant, au sein du Plan Climat de juillet 2017, l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 à l'échelle du territoire national.

L'atteinte de cet objectif nécessite une transformation en profondeur de la société, de l'économie et des comportements. Cette transformation doit s'accompagner d'une gouvernance renforcée, qui puisse réunir et croiser les expertises en matière de climat. Cette transformation doit également s'appuyer sur des outils plus nombreux dans tous les domaines, notamment pour la simplification des différentes procédures administratives applicables aux projets d'énergies renouvelables ou pour la limitation de nos moyens de production d'électricité les plus polluants.

Le projet de loi Energie Climat a pour objet de décliner les ambitions de lutte contre le réchauffement climatique et de neutralité carbone.

Ainsi, l'article 1 du projet de loi modifie les objectifs de la politique énergétique de la France, en affichant sa volonté de réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles en diminuant la consommation d'énergies fossiles de 40 % d'ici à 2030.

L'article 3 du projet de loi met quant à lui en place un dispositif pour limiter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la production d'électricité, en permettant de plafonner la durée de fonctionnement des centrales les plus polluantes. Cet article inscrit ainsi la fermeture des centrales au charbon d'ici à 2022.

Cet engagement gouvernemental impacte directement le territoire havrais, qui dispose d'une centrale thermique de production d'électricité à partir du charbon, détenue par le groupe EDF et située au cœur de la zone industrialo-portuaire du Havre.

Le projet de loi prévoit à ce titre des mesures d'accompagnement spécifiques pour les salariés de ces installations, de leurs sous-traitants et des travailleurs portuaires concernés qui seraient impactés par leur fermeture, en complément de l'engagement de l'Etat dans l'élaboration de chacun des projets de territoire concernés, nommé pour le territoire havrais "Pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre Seine Métropole".

### 3.2. Une transition globale déclinée localement par un modèle à haute qualité écologique, industrielle et technologique

Les grandes transitions internationales impactent des secteurs qui concernent directement le territoire du Havre Seine Métropole, du fait de l'existence d'infrastructures portuaires performantes, qui servent le commerce extérieur de la France et également le monde agricole qui les utilise pour exporter ses propres productions. L'enjeu écologique de la diminution du recours aux énergies fossiles appuie le développement d'un modèle de métropole portuaire qui capte, gère et génère des flux de matières, de ressources, d'énergies et de personnes plus vertueux écologiquement.

Ces interactions énergétiques, de matières et de ressources entre acteurs du territoire et avec d'autres acteurs de l'axe Seine, pourront s'appuyer sur les infrastructures et équipements déjà existants sur le territoire, ainsi que sur le foncier mobilisable, dans le respect des objectifs environnementaux liés à l'estuaire de la Seine, pour les faire évoluer vers de nouveaux usages.

Des liens forts sont à nouer entre un monde urbain en transition énergétique et écologique, un monde industrialo-portuaire d'un type nouveau et un arrière-pays agricole riche pour aller dans le sens d'une politique de développement durable, porteuse d'avenir, volontariste, à la fois ambitieuse et réaliste. Parallèlement, s'appuyant sur un patrimoine culturel et environnemental d'une grande richesse et diversité, les acteurs consolideront le statut de destination touristique urbaine et littorale, et cela au sein d'un territoire à haute qualité de vie.

Dans ce nouveau modèle territorial, industriel et technologique, les qualités écologiques seront évaluées au travers :

- des types et modes de production développés en engageant la mutation environnementale des activités traditionnelles du paysage industrialo-portuaire de la Communauté (raffinage, pétrochimie, centrale à charbon). La zone industrialo-portuaire doit être un élément clé de la mutation environnementale du système territorial ;
- de la mise en circularité des ressources produites sur le territoire, dans le respect de l'environnement et à proximité, au bénéfice de la population et des acteurs économiques ;
- de la performance environnementale des modes de transport (maritimes, fluviaux, routiers, ferroviaires) qui passe par la massification du transport (plus de matières et de personnes par véhicule), le déploiement de motorisations plus propres (hydrogène, GNV, GNL, électricité) et la promotion des modes actifs (marche, vélo...) ;
- de leur contribution à la création d'un environnement favorisant les continuités écologiques et valorisant son patrimoine littoral et estuarien.

Cette politique de transition relève le défi de faire du territoire une référence nationale en matière de mutation économique dans toute sa diversité : l'industrie, le port, les territoires ruraux et urbains. Cette politique prend en compte les singularités territoriales en agissant pour concilier rénovation énergétique du bâti et préservation d'un patrimoine architectural exceptionnel, pour une mobilité bas-carbone ou encore via le développement d'une logistique alimentaire de proximité, et la restauration écologique de milieux naturels estuariens et littoraux.

Le pacte territorial écologique et industriel du Havre Seine Métropole est ainsi construit autour de 5 axes stratégiques :

1. Conduire les transitions du paysage industriel et portuaire
2. Mettre en circularité les ressources produites sur le territoire et à proximité
3. Accompagner les opérateurs de tous les modes de transport dans la performance environnementale et faciliter les déplacements sur le territoire
4. Restaurer, valoriser et promouvoir les espaces naturels littoraux et estuariens
5. Accompagner et traduire le Pacte territorial dans sa dimension humaine, sociale et économique.



# 4. LES ACTEURS MOBILISÉS AUTOUR DU PACTE TERRITORIAL

Parce que les défis sont transverses, nouveaux et urgents, la gouvernance du projet est une condition de succès décisive. Chaque transition industrielle, économique ou écologique implique en effet un grand nombre d'acteurs publics et privés, et nécessite des ressources financières adaptées.

Le Pacte territorial constitue une opportunité pour renforcer les réseaux entre acteurs et les alliances aux échelles régionale, nationale et internationale permettant de conduire l'ensemble de ces transitions, y compris dans leur dimension sociale et humaine.

**L'Etat et ses opérateurs, les collectivités territoriales, le Grand Port Maritime du Havre, les acteurs économiques et la société civile sont mobilisés collectivement pour mettre en œuvre ces transitions. Le présent Pacte a créé des conditions propices à leur participation active et à leur engagement concret au bénéfice du territoire :**

- **L'Etat et ses opérateurs** (ADEME et Banque des Territoires notamment) sont mobilisés pour la mise en œuvre du Pacte, tant en matière d'animation, que de coordination des acteurs, d'expertises techniques et d'ingénierie, ou d'appui financier (en cofinancement avec les autres acteurs du territoire mentionnés ci-dessous) ;
- **La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**, territoire de mise en œuvre du Pacte, s'engage dans l'objectif ambitieux de devenir la référence de la transformation industrielle vers une économie locale à moindre empreinte carbone ;
- **Le Grand Port Maritime du Havre** est particulièrement concerné en tant que gestionnaire de l'espace portuaire sur lequel s'inscrivent de nombreuses activités liées au Pacte, mais aussi au regard des incidences de celui-ci sur les emplois et trafics portuaires ;
- **La Région Normandie** est mobilisée notamment pour les aspects relevant de la formation, du développement économique et la mise en place de nouvelles filières d'avenir au service de la transition économique et écologique du territoire ;
- **Le Département Seine-Maritime** intervient en particulier pour les enjeux relatifs à la biodiversité et à l'aménagement du littoral ;
- **Les acteurs économiques** du territoire dans leur grande diversité sont impliqués et mis en relation dans le cadre du Pacte. Celui-ci crée un lien entre un large spectre de parties prenantes : industriels de la zone portuaire (EDF, SIEMENS GAMESA, UIMM, SYNERZIP, UMEP, CCI, etc.), opérateurs de services d'écologie urbaine ou encore acteurs du monde agricole et alimentaire. Les initiatives privées irriguent l'ensemble du Pacte d'une façon inédite.
- **La société civile** (partenaires sociaux et organisations syndicales, associations environnementales et sociales, acteurs de terrain, usagers et citoyens) a contribué à l'émergence d'actions concrètes. Cette implication incarne de façon complémentaire l'ancrage territorial fort du Pacte.

**Le Pacte est l'expression d'un mouvement territorial profond. L'ambition collective est de poursuivre ce dialogue tout au long de la vie du Pacte, pour permettre son bon développement, son évaluation, ainsi que sa valorisation. Son succès se traduira par :**

- le nombre d'alliances territoriales nouées aux échelles locale, régionale, nationale et internationale avec une dynamique accrue dans les 10 ans à venir ;

- le déploiement d'outils mutualisés stimulant la coopération entre toutes les catégories d'acteurs sur le territoire correspondant à la réalisation de tous les investissements présents dans le Pacte ;
- un dialogue et une communication continus qui construisent la confiance entre les citoyens et les parties prenantes du Pacte sur divers canaux.

Pour atteindre ces objectifs, un dispositif de suivi sera créé pour assurer la mise en œuvre concrète des actions inscrites au Pacte et leur suivi opérationnel.

En outre, une instance dédiée sera instaurée, sous la coprésidence de la communauté urbaine et de l'Etat, et se réunira a minima une fois par an pour assurer le suivi du Pacte et valider les ajouts ou mesures correctives qui pourraient s'avérer nécessaires.

Pour ce faire, un bilan d'étape annuel sera réalisé pour évaluer l'atteinte des objectifs du Pacte et la bonne mise en œuvre des actions. L'évaluation des actions menées permettra également de rendre compte et d'informer les citoyens, entreprises et acteurs institutionnels des choix effectués et de leur réalisation.

Ce temps d'évaluation partagée contribuera à consolider la vocation du Pacte, conçu comme un espace de dialogue partenarial autour des grands enjeux et projets du territoire.

# 5. UN PACTE TERRITORIAL À HAUTE DIMENSION SOCIALE POUR LES HABITANTS ET POUR LES SALARIÉS

Dans un contexte de reconversion industrielle et d'évolution des attentes des populations à l'égard de leur territoire d'appartenance, le Pacte apporte des réponses concrètes, efficaces et innovantes : la question de la transition écologique représente une opportunité de création d'emplois durables et de richesses pour un territoire toujours plus attractif.

Dans un contexte de questionnement et de mobilisation des citoyens, qui aspirent à un dialogue avec les donneurs d'ordre économiques et les pouvoirs publics autour des grands enjeux des transitions, le Pacte a également vocation à créer et entretenir un cadre de dialogue constructif et fécond.

Les attentes sont particulièrement fortes à l'égard du Pacte en matière d'emploi et de formation. L'exemple du secteur industriel, auquel sera consacré l'axe 1 du Pacte, est éclairant à cet égard. L'implantation de la filière éolienne offshore devrait créer plusieurs centaines d'emplois pour lesquels il est nécessaire de recruter, former, accompagner les travailleurs locaux afin qu'ils bénéficient du maximum d'opportunités possible. En outre, les perspectives qu'offrent en termes d'emplois d'autres filières d'avenir identifiées dans le Pacte se concrétiseront si l'appareil de formation est pleinement mobilisé pour accompagner les reconversions professionnelles et créer les conditions favorables à l'accès à ces nouveaux emplois. Aussi, repenser globalement l'offre de formation en fonction des besoins actuels et futurs des acteurs économiques créera un cercle économique vertueux, garant d'une adéquation entre l'offre en main d'œuvre et la demande des entreprises et industriels.

Le Pacte doit constituer l'outil idoine pour traiter la dimension sociale des mutations écologiques et industrielles : il met en œuvre à la fois les mesures d'accompagnement social des populations directement impactées et les conditions permettant le développement des emplois et des compétences sur le territoire, en quantité et en qualité pour faire face aux reconversions d'ores et déjà engagées.

Cette évolution souhaitée par les signataires du Pacte engage toutes les populations actives du bassin d'emplois : cadres comme ouvriers, issus ou non du territoire, jeunes diplômés comme seniors.

**La création de valeur, d'emplois, de perspectives d'avenir pour les citoyens, habitants, usagers repose sur une meilleure image renvoyée à l'extérieur : un territoire moderne, inclusif, porteur d'opportunités, où il fait bon vivre et avant tout engagé au service des transitions économiques et écologiques du millénaire.**

# LES AXES STRATEGIQUES

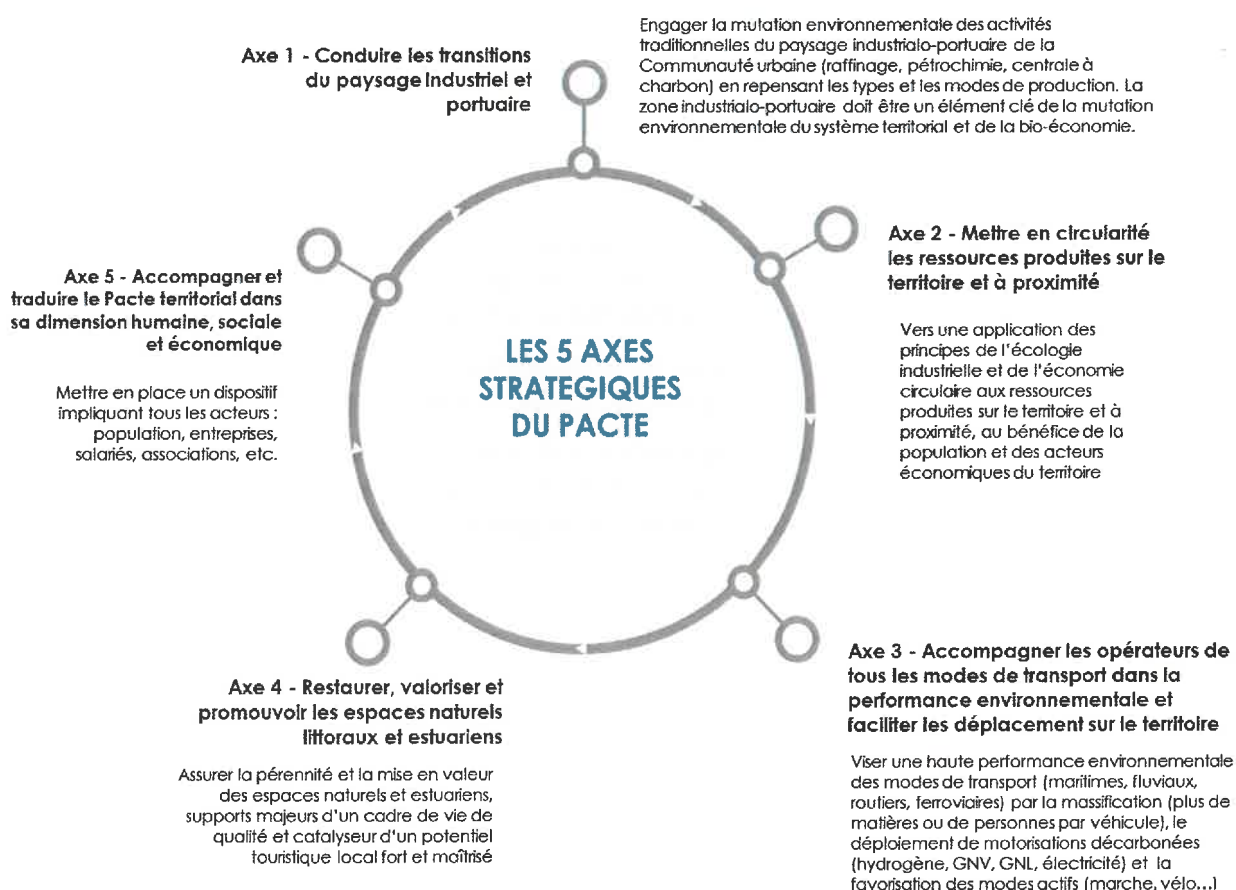
Les 5 axes du Pacte ont été pensés de manière à améliorer les qualités écologiques des flux et la solidarité territoriale.

Ces axes sont déclinés dans 54 fiches, présentant de manière concrète les actions du Pacte, le calendrier envisagé de mise en œuvre et les partenaires mobilisables au niveau technique, réglementaire et financier.

Toutes les actions recensées ne présentent pas le même degré de maturité. Pour certaines, la réalisation peut être engagée rapidement, d'autres sont au stade de l'étude de faisabilité. Elles nécessiteront de poursuivre activement les échanges entre les différents partenaires pour affiner progressivement les projets, leur mise en œuvre et les modalités d'intervention de chacun.

Ces interventions feront l'objet d'une validation pour chaque action par les instances de gouvernance de chaque partenaire au projet.

Au-delà des engagements obtenus par les acteurs et après examen de leur éligibilité, certaines actions pourraient également bénéficier des dispositifs de droit commun. En outre, ces actions pourraient être présentées lors des appels à projets nationaux ou régionaux dédiés aux thématiques de transition écologique et industrielle.



# AXE 1 - CONDUIRE LES TRANSITIONS DU PAYSAGE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

## ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'AXE

Cœur de l'activité économique de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la zone industrialo-portuaire (ZIP) concentre plus de 1 200 établissements et représente plus de 20% des emplois. Son influence se fait sentir sur l'ensemble du territoire. Grâce à son port, le Havre constitue la porte d'entrée de la vallée de Seine, axe stratégique pour l'import et l'export.

**Les transitions du paysage industrialo-portuaire constitue ainsi une nécessaire priorité d'action**, par ses enjeux économiques immédiats, les opportunités qui se dessinent et par la capacité à mettre l'ensemble du territoire dans une synergie vertueuse.

**Ces transitions impliquent une transformation très large de l'économie de l'énergie**. Tous les secteurs sont concernés, qu'il s'agisse de production, d'utilisation, de stockage ou de partage de l'énergie, vers un nouveau modèle d'économie à moindre empreinte carbone et prospère.

**Pour soutenir cette ambition, les démarches doivent allier à la fois le développement de technologies éprouvées** (énergie renouvelables – éolien, photovoltaïque notamment) **mais aussi œuvrer à l'émergence de nouvelles filières** (hydrogène, batteries, chimie biosourcée), gages de compétitivité, d'attractivité pour le territoire et de rayonnement à l'international.

**Dans ce nouveau modèle, l'implantation de tels complexes au sein d'une agglomération urbaine ou d'un espace industrialo-portuaire est à réinventer, expérimenter pour en faire une nouvelle référence**. L'optimisation du foncier en est une des clés, tout comme des modalités nouvelles de compensation écologique ou encore de mutualisation de fonctionnalités commune sur une plateforme industrielle.

La reconversion du site d'EDF et du terminal charbon doit faire preuve de la même ambition tout en prenant en compte les impacts sociaux et patrimoniaux.

## LES APPORTS DU PACTE :

Pour ce volet, outre la mobilisation forte de très nombreux acteurs et plus généralement de réseaux d'acteurs pour constituer des écosystèmes nouveaux, le Pacte a pour objectifs principaux :

- **la mobilisation de dispositifs financiers exceptionnels** et aussi de droit commun à l'appui de projets ;
- **la reconversion du site de la centrale à charbon et du terminal charbon** grâce à un travail étroit entre le Grand Port Maritime du Havre, les exploitants et le territoire ;
- **la structuration d'une filière éolienne** locale ;
- l'appui à la réalisation d'études pour développer de nouvelles activités (faisabilité, pré-opérationnelles, etc.) ;
- la mise à disposition d'un **outil de compensation foncière à titre environnemental** clé en main ;

- l'appui à l'expérimentation et à la facilitation des projets par un dialogue resserré et constructif avec l'ensemble des services de l'Etat (offre de guichet unique).

## LES DIFFÉRENTS VOLETS DE L'AXE 1

### Volet 1.1 Accompagner la transition industrielle en implantant de nouvelles activités répondant aux enjeux écologiques

**Le Pacte a pour ambition de permettre la reconversion du site de la centrale EDF et du terminal charbon, et de poursuivre la transformation industrielle déjà en marche, par la structuration de nouvelles filières.**

Dans le cadre de la fin de la production carbonée d'électricité, la reconversion de cet espace concerne le site en tant que tel de la centrale à charbon et le terminal associé, qui représentent un atout remarquable, tant en termes de localisation que de surface.

De nouvelles filières sont d'ores-et-déjà identifiées par les acteurs du territoire :

- la filière éolienne : la zone industrialo-portuaire du Havre accueillera sur son territoire deux sites dédiés à l'approvisionnement des futurs champs éoliens offshore : une usine d'assemblage de nacelles et de fabrication de pales, et un site temporaire de construction des fondations gravitaires. L'implantation de cette activité permettra d'ancrer la filière sur le territoire.
- la filière démantèlement : la gestion de la fin de vie des grands équipements notamment de transport (trains / métros / bateaux) représente une opportunité de développement économique intéressante.
- la filière chimie biosourcée : l'objectif est de développer l'industrie chimique en consolidant et développant un écosystème favorable à l'innovation pour l'industrie, cette transformation permettra de diversifier les activités ayant recours à l'utilisation de matière biosourcée mais également à planter de nouvelles activités industrielles de production.
- la filière batteries : il s'agit de développer une filière batteries pour véhicule électrique (de l'import des matières premières par le port du Havre au recyclage) depuis le territoire du Havre en s'appuyant sur les expertises et savoir-faire des activités économiques de la place havraise et de l'axe Seine. Cette ambition s'inscrit dans l'initiative franco-allemande prise par les deux gouvernements.

### Volet 1.2 Réduire l'empreinte écologique de la zone industrialo-portuaire par la structuration de filières énergétiques (hydrogène, photovoltaïque)

**Le Pacte a pour ambition de réduire l'empreinte écologique de la zone industrialo-portuaire par la structuration de filières énergétiques (hydrogène, photovoltaïque), en encourageant le développement des capacités de stockage de l'électricité issue de sources renouvelables et en bénéficiant de la présence d'une source énergétique de conversion également renouvelable via les parcs éoliens normands.**

### Volet 1.3 Optimiser le foncier disponible pour l'implantation de projets de développement économique

**Le Pacte a pour ambition l'optimisation du foncier disponible pour l'implantation de projets de développement économique.**

Pour faciliter l'installation de nouvelles activités sur le territoire, les services de l'Etat mettent en place des outils d'accompagnement des acteurs permettant de concilier les enjeux environnementaux, de sécurité et de prise en compte des risques.

Ainsi :

- pour faciliter la mise en œuvre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », il est proposé une démarche de compensation globale, au travers notamment d'un opérateur ad hoc compétent, qui permettrait aux porteurs de projets de disposer d'outils pour la gestion directe des mesures compensatoires, pour débloquer certains projets, etc. ;
- pour accompagner la construction des dossiers nécessaires à l'obtention de l'ensemble des autorisations, un guichet unique pour l'ensemble des services de l'Etat serait mis en place.

#### Volet 1.4 Soutenir le développement d'une plateforme industrielle

**Le Pacte a enfin pour ambition de soutenir le développement d'une plateforme industrielle à l'échelle de l'Axe Seine.**

Dans le nouveau modèle de transformation industrielle, une plateforme industrielle constitue une opportunité d'offrir à des investisseurs du monde entier des offres structurées et performantes pour l'accueil de nouveaux projets. En outre, ces plateformes permettent de favoriser la compétitivité des entreprises qui y sont implantées. C'est un gage d'attractivité pour le territoire, qui renforce ainsi la pertinence du modèle porté.

Le développement de la zone industrialo-portuaire passe aussi par l'émergence de nouveaux trafics et le renforcement des trafics existants.

## SYNTHÈSE DE L'AXE 1

Document 1 - Axe 1 - Partie 1

4

### Axe 1 - Conduire les transitions du paysage industrialo-portuaire



#### Accompagner la transition industrielle en implantant de nouvelles activités répondant aux enjeux écologiques

- Reconversion du site de la centrale EDF
- Développement de la filière éolienne en mer
- Développement des activités de déconstruction / démantèlement
- Développement des activités industrielles autour de la chimie biosourcée
- Développement de la filière batteries pour véhicules électriques, de l'import au recyclage



#### Réduire l'empreinte écologique de la zone industrialo-portuaire par la structuration de filières énergétiques

- Promotion de la filière hydrogène
- Incitation des entreprises et collectivités à déployer des installations photovoltaïques et développement d'une filière de maintenance / exploitation associée



#### Optimiser le foncier disponible pour l'implantation de projets de développement économique

- Compensations foncières au titre environnemental
- Mise en place d'un guichet unique réglementaire



#### Soutenir le développement d'une plateforme industrielle

- Soutien au développement et à la structuration d'une plateforme industrielle

# AXE 2 – METTRE EN CIRCULARITÉ LES RESSOURCES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE ET À PROXIMITÉ

## ◦ ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'AXE

**L'économie circulaire vise à promouvoir un nouveau modèle de développement, en limitant la consommation des matières premières**, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. L'économie circulaire permet également de développer de nouvelles activités et de consolider des filières industrielles. Ce sont ainsi des emplois locaux, pérennes et non délocalisables qui sont créés.

Pour un territoire en pleine transition, qui s'est développé autour d'un tissu industriel très fort, mettre en circularité les ressources produites s'impose naturellement et doit guider l'action. L'objectif, à travers cet axe, est ainsi **d'explorer, d'exploiter et de massifier, lorsque cela est possible, toutes les potentialités du territoire pour créer des boucles locales** à l'échelle de la zone industrialo-portuaire et des secteurs urbains et ruraux de la Communauté urbaine.

Ces boucles s'appuieront sur les ressources locales, qu'elles soient d'origine agricole, issues du gisement territorial de déchets naturels (sédiments de dragage par exemple) ou anthropiques (déchets issus de la falaise de Dollemard, boues d'épuration, plastiques, combustibles solides de récupération par exemple). Les flux générés seront créateurs de lien territorial de la périphérie vers la ville et inversement.

La complexité et la nature dynamique de ces flux nécessiteront de les mesurer et de les analyser en permanence afin d'adapter dans un temps court les solutions d'offre (services, énergies, denrées) aux demandes évolutives des différents utilisateurs. Ces canaux d'informations feront émerger à terme de nouvelles synergies.

## ◦ LES APPORTS DU PACTE

La construction du Pacte a révélé une véritable dynamique en matière d'économie circulaire sur le territoire, avec des projets aboutis à concrétiser opérationnellement, et des volontés politiques pour faire émerger localement de nouvelles filières (alimentation, recyclage et réemploi, écologie industrielle et territoriale, process industriels expérimentaux...).

Le Pacte permet d'apporter un soutien, notamment financier, aux porteurs de projet, permettant :

- le déploiement d'outils d'amélioration de la connaissance ;
- le renforcement d'une ingénierie technique et d'une animation territoriale, favorisant la mise en réseau et le partage d'expériences entre acteurs ;
- la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité pour la structuration de nouvelles filières. Ces études permettront d'identifier les filières exploitables localement, les leviers et les freins, ainsi que les moyens et les étapes permettant leur montée en puissance de façon opérationnelle ;
- l'aménagement des sites et la construction d'infrastructures et d'unités de production industrielles pour les projets aboutis. A ce titre, les collectivités territoriales et le Grand Port Maritime du Havre sont des partenaires actifs dans l'identification du foncier disponible et sa mise à disposition.



Pour tous ces projets, l'Etat et ses opérateurs jouent un rôle déterminant dans la facilitation de l'accès aux données, l'accompagnement technique des projets et la coopération inter-services dans l'instruction des démarches administratives et réglementaires.

## LES DIFFÉRENTS VOILETS DE L'AXE 2

### Volet 2.1 Accompagner l'agriculture pour renforcer une alimentation locale

Axe clef de la transition écologique du territoire, l'agriculture de la Communauté urbaine se caractérise par un paradoxe : un secteur agricole important (66% du territoire est couvert par des surfaces agricoles) mais bénéficiant très peu aux consommateurs locaux. Dans le prolongement du Projet alimentaire territorial (PAT), l'objectif est d'agir à différents niveaux de la chaîne de valeur agro-alimentaire :

- connaître le foncier agricole en vue de sa préservation, promouvoir des pratiques agricoles protégeant les ressources en eau et la biodiversité, assurer la qualité des paysages ruraux, diversifier l'offre (maraîchage, élevage) pour rencontrer les besoins des consommateurs ;
- renforcer le maillon connectant l'offre agricole et la demande alimentaire en développant des outils de transformation (conserverie, légumerie, transformation de produits carnés, transformation de céréales, de produits laitiers...) et une logistique de distribution moderne, structurer des filières robustes à même d'offrir une juste rémunération aux agriculteurs ;
- exploiter les potentialités de la ville nourricière en accompagnant une production maraîchère innovante en zone urbaine.

### Volet 2.2 Valoriser les déchets et les coproduits du territoire (production de gaz vert, réemploi, recyclage...)

Les actions inscrites dans le Pacte contribuent à la diminution des volumes de déchets stockés et au développement de la production d'énergie décarbonée. Les potentiels de recyclage et de réemploi, ainsi que la valorisation énergétique des déchets et coproduits du territoire seront étudiés, développés et expérimentés. Il s'agit en particulier des filières : boues de STEP et sédiments de dragage, méthanisation de déchets agricoles, préparation et méthanisation par pyrogazéification des déchets de bois et de combustibles solides de récupération, production de méthanol vert à partir de déchets ou CO<sub>2</sub>.

### Volet 2.3 Valoriser les productions de vapeur/chaleur industrielle

Le Pacte vise à substituer les consommations énergétiques fossiles d'un maximum d'acteurs industriels du territoire par des énergies renouvelables et de récupération. Pour cela, plusieurs projets de production de vapeur et chaleur industrielle ont vu le jour ces dernières années sur le territoire. Le Pacte créera les conditions partenariales et financières permettant de renforcer et de massifier ces initiatives. Il participe pour cela à la **création du réseau de chaleur Biosynergy** et soutient l'**extension des réseaux de vapeur / chaleur pour approvisionner les industriels de la ZIP**.

### Volet 2.4 Développer un écosystème de services basé sur le partage de données et l'utilisation de canaux d'information innovants

Le développement d'un écosystème de services basé sur le partage de données et l'utilisation de canaux d'information innovants se pose comme une condition préalable à l'émergence de solutions dans un temps court aux besoins du territoire (cas de l'expérimentation de micro-grids pilotées en 5G ou encore de la toile alimentaire nécessaire au développement de filières locales).

Inexploitées pour l'heure, les synergies (ressources humaines, matérielles...), mutualisations ou substitutions entre entreprises représentent un potentiel écologique, économique, social, de structuration

de filières. La création d'un écosystème de services basé sur le partage de données et l'utilisation de canaux d'information innovants pourrait se concrétiser sous la forme d'une plateforme facilitatrice de l'écologie industrielle territoriale.

## SYNTHÈSE DE L'AXE 2

# Axe 2 Mettre en circularité les ressources produites sur le territoire et à proximité

6



### Accompagner l'agriculture pour renforcer une alimentation locale

- Développement d'une plateforme de transformation et de distribution de produits alimentaires locaux
- Mise en place d'outils de préservation du foncier agricole respectueux de l'environnement et de valorisation des paysages ruraux
- Développement d'une production maraîchère innovante en zone urbaine



### Valoriser les déchets et les coproduits du territoire (production de gaz vert, réemploi, recyclage...)

- Développement d'un méthaniseur de déchets agricoles
- Revalorisation des boues de STEP et de sédiments de dragage
- Préfiguration d'une usine de méthanisation par pyrogazéification de déchets de bois et de CSR
- Création d'une plateforme de préparation de CSR et biomasse
- Etude amont des déchets pour développer des filières de recyclage et de valorisation locales
- Etude d'opportunité de production de méthanol vert à partir de déchets ou CO<sub>2</sub>



### Valoriser les productions de vapeur/chaueur industrielle

- Valorisation du réseau de chaleur Biosynergy
- Extension des réseaux de vapeur/chaueur pour approvisionner les industriels de la ZIP



### Développer un écosystème de services basé sur le partage de données et l'utilisation de canaux d'information innovants

- Etude d'opportunité du déploiement d'une plateforme facilitatrice de l'écologie industrielle territoriale
- Etude de cas pour les flux alimentaires : foie alimentaire
- Expérimentation sur un projet de micro grid piloté avec 5G

# AXE 3 – ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS DE TOUS LES MODES DE TRANSPORT DANS LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET FACILITER LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

## ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'AXE

Premier secteur émetteur de CO<sub>2</sub>, représentant près du tiers de la consommation d'énergie en France, le secteur du transport a également un impact direct sur la qualité de l'air. L'offre de transports constitue un des éléments déterminants de la qualité de vie sur un territoire. C'est pourquoi, le Pacte donne toute leur place aux enjeux de transport dans la mise en œuvre de la transition écologique et industrielle du territoire, en soutenant et en coordonnant les actions en faveur de la fluidité des déplacements et de la mobilité propre, à l'échelle de la Communauté urbaine et du Port.

Cette nouvelle approche valorisant les énergies propres, portée par le Pacte et détaillée à l'axe 1, impose ipso facto un élargissement au secteur du transport, vecteur principal des échanges et des flux. Cette nouvelle économie verte, pour faire référence, doit être abordée selon une approche la plus intégrée possible. Elle doit ainsi concerner tout à la fois les marchandises, les acteurs économiques, les salariés, les citoyens et les touristes.

La mobilité vers, hors et dans le territoire constitue un levier, un atout indispensable au développement économique et à la performance du territoire de la Communauté Urbaine aux plans portuaires, industriels, touristiques et de sa qualité de vie. Cette mobilité nécessairement durable impose des infrastructures efficaces mais aussi des offres de services facilitant la circulation des biens et des personnes. Dans ce nouveau modèle, ces offres doivent assurer de nouvelles mobilités, plus proches du territoire et de ses habitants en assurant des services plus connectés, plus en lien avec le numérique - pour lequel les acteurs du territoire s'engagent fortement. Les solutions pour améliorer la mobilité et la fluidité des déplacements sur la ZIP en sont un exemple.

Ce modèle doit permettre également le développement d'offres plus vertueuses (plus « vertes » et plus « mixées ») aussi bien sur le domaine maritime que terrestre à l'image des nouvelles flottes de transport en commun électriques, GNV/GNL ou bien de la mobilité hydrogène ou encore le développement de la fourniture d'électricité pour les navires à quai. La place de la voiture sera aussi réinterrogée et les modes dits actifs ou doux seront facilités et encouragés, offrant tout à la fois aux travailleurs, touristes et citoyens de nouvelles aménités.

Enfin, l'approche des transports sera globale, visant à réduire les éventuelles discontinuités et permettant des déplacements facilités entre la ville-centre et le littoral, ainsi que tout au long du littoral et de l'estuaire dans le souci d'un territoire inclusif et accessible.

## APPORTS DU PACTE

Pour ce volet le Pacte, par l'approche transversale proposée pour une mobilité plus verte sur le territoire, permettra :

- d'une part, un fléchage aisé et coordonné des différents dispositifs de droit commun ainsi que l'appui des différents opérateurs de l'Etat ;
- d'autre part, un accompagnement à la valorisation et à la promotion des initiatives prises par le territoire.

## LES DIFFÉRENTS VOLETS DE L'AXE 3

### Volet 3.1 Développer des solutions fluidifiant le trafic des salariés et marchandises sur la Zone industrialo-portuaire (ZIP)

Le Pacte a pour ambition de faciliter les déplacements des usagers, tout en accompagnant les opérateurs de tous les modes de transport à la performance environnementale. Sont ainsi privilégiées les mobilités collectives ou douces pour :

- les déplacements domicile-travail à l'échelle de la communauté urbaine (élargissement du service Flexilia) ;
- les déplacements des salariés et des marchandises au sein de la ZIP et de la ZIP vers l'extérieur, via notamment les plans de mobilité et des travaux ferroviaires ;
- les déplacements touristiques ;

Cette ambition passe par le développement de solutions fluidifiant le trafic des salariés et des marchandises sur la zone industrialo-portuaire et notamment par la mise en place d'un smart data service.

### Volet 3.2 Déployer la mobilité en énergie propre

La mobilité en énergie propre sera déployée à deux échelles complémentaires, celle de la Communauté Urbaine et celle du Port, tout en permettant un dialogue fructueux entre les deux entités.

Cette ambition passe par le déploiement d'une motorisation favorisant un mix énergétique : hydrogène, GNL, électromobilité. Il s'agit d'une approche globale, traitant à la fois les outils de transports du quotidien, ceux des industriels ou encore ceux des compagnies de croisière. Cela touche également les modes actifs avec le développement d'offres de vélo électrique. C'est un mix généralisé qui est ici proposé. Ce travail commun passe aussi par un renforcement des interfaces ville-port, symbolisées notamment par le projet de navette autonome électrique.

### Volet 3.3 Favoriser les mobilités quotidiennes et touristiques par le renforcement de l'intermodalité et des cheminements doux

Le Pacte, par son échelle de travail, permet d'examiner les conditions d'une accessibilité la plus complète possible, en particulier en ses bordures/frontières, qui constituent en outre des espaces patrimoniaux remarquables, qu'il s'agisse de l'estuaire - pour en faciliter sa traversée aux modes actifs - ou encore de son littoral, et notamment des falaises d'Étretat à la Côte d'Albâtre - pour en permettre un cheminement itinérant.

## Axe 3

# Accompagner les opérateurs de tous les modes de transport dans la performance environnementale et faciliter les déplacements sur le territoire

8



**Développer des solutions fluidifiant le trafic des salariés et marchandises sur la Zone Industriale-portuaire (ZIP)**

- Création d'une plateforme de coordination des gestionnaires d'infrastructures de transport MOBI SMART PORT
- Développement et mise en cohérence des plans de déplacements entreprises sur la ZIP
- Renforcement de la desserte en transport en commun sur l'ensemble de la ZIP (extension du réseau de transport en commun)
- Redynamisation de la desserte ferroviaire de marchandises



**Déployer la mobilité en énergie propre**

**A l'échelle de la Communauté urbaine**

- Développement d'un service de transport en commun en énergie propre avec une flotte nouvelle
- Création d'un dispositif de financement spécifique pour l'acquisition d'une flotte propre
- Renforcement de l'offre de location de vélos (classique + électrique)
- Développement de la mobilité hydrogène (station à hydrogène et acquisition de véhicules à hydrogène)
- Développement de la mobilité électrique sur le territoire

**A l'échelle du Port**

- Implantation de stations au GNV accessibles aux transporteurs privés transitant sur le port
- Avitaillement des barges fluviales, bateaux de croisière et navires marchands par du gaz naturel liquéfié
- Développement de l'approvisionnement électrique à quai des bateaux fluviaux et des navires maritimes
- Expérimentation d'une liaison entre le terminal croisière et le centre-ville du Havre via un véhicule autonome



**Favoriser les mobilités quotidiennes et touristiques par le renforcement de l'intermodalité et des cheminements doux**

- Amélioration de la traversée de l'estuaire, du pont de Normandie et de la ZIP par les modes doux, et donc finalisation de ce maillon de l'eurovélo 4
- Renforcement de la desserte touristique du littoral

# AXE 4 – RESTAURER, VALORISER ET PROMOUVOIR LES ESPACES NATURELS LITTORAUX ET ESTUARIENS

## ◦ ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'AXE

En intégrant la valorisation des espaces naturels littoraux et de l'estuaire de la Seine dans ses objectifs stratégiques, le Pacte offre l'opportunité de faire évoluer la perception du territoire, vers l'extérieur comme pour ses habitants : un territoire à la fois fort de son histoire industrielle et de la densité de ses activités économiques, et qui investit pour son avenir sur ses richesses naturelles.

Le Pacte territorial de transition écologique et industrielle ouvre une fenêtre d'opportunité pour les acteurs du territoire du Havre Seine Métropole pour restaurer, valoriser et promouvoir les atouts du territoire. Parmi eux, les espaces naturels littoraux et estuariens font figure d'écosystèmes remarquables du point de vue environnemental (biodiversité remarquable, falaises de la côte d'Albâtre, estuaire de la Seine, zones humides, ZNIEFF 1 et 2, sites Natura 2000...), touristique (Grand Site, sentiers, lien maritime avec Portsmouth...), paysager (Pays d'art et d'histoire, cadre de vie...) et éducatif (site de recherche sur l'érosion et enjeu de gestion du trait de côte).

Au plus près du tissu industrialo-portuaire, les espaces naturels littoraux et estuariens dorénavant intégrés à la Communauté Urbaine sont autant d'aspérités fortes du territoire : un patrimoine naturel à préserver et sur lequel capitaliser pour garantir un cadre de vie de qualité aux habitants et attirer un tourisme soutenable. De nombreuses initiatives locales cherchant à valoriser, protéger et/ou impliquer le public et les acteurs privés se développent et créent d'ores-et-déjà une dynamique que le Pacte s'engage à structurer, accompagner et promouvoir.

## ◦ LES APPORTS DU PACTE

Le Pacte permet de renforcer la **valorisation du patrimoine littoral et estuarien exceptionnel en donnant une visibilité accrue aux dispositifs et labels existants** : Opération grand site Falaises d'Étretat Côte d'Albâtre, Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine, sentier du littoral, label Pays d'Art et d'Histoire. Il facilite la mise en œuvre de leurs actions relatives à la biodiversité et au paysage et contribue ainsi à la diffusion à l'ensemble du territoire de la communauté urbaine des bonnes pratiques mises en place sur ces sites.

Le Pacte **créé les conditions d'un développement touristique durable et maîtrisé**, combinant une montée en gamme de l'offre de découverte du territoire et une meilleure gestion des flux touristiques sur ces sites remarquables.

Le Pacte contribue à **rassembler les acteurs autour de projets de restauration écologique de grande ampleur**, telle que la restauration du sentier du littoral et la réhabilitation des falaises de Dollemard au Havre, tant sur le volet financier que technique. Il permet de partager avec le réseau d'acteurs concernés les retours d'expérience sur ces projets, permettant de favoriser leur démultiplication.



Le Pacte ambitionne **d'impliquer les acteurs publics, privés et les citoyens dans la préservation du patrimoine littoral et estuarien**. En les sensibilisant, en leur offrant des outils d'observation environnementale innovants en lien avec les entreprises de R&D du territoire, le Pacte joue un rôle de catalyseur de l'investissement privé dans des projets territoriaux de préservation du milieu (MECENATUREL). Enfin, l'appropriation par les habitants de ce patrimoine naturel se traduira par une évolution positive et respectueuse des comportements des visiteurs.

## LES DIFFÉRENTS VOLETS DE L'AXE 4

### **Volet 4.1 Valoriser un patrimoine naturel d'exception d'Etretat jusqu'à l'embouchure**

Le littoral d'Etretat au Havre, l'embouchure de la Seine et le fleuve Seine dans sa traversée du territoire sont sans conteste un patrimoine naturel d'exception. Néanmoins y cohabitent des infrastructures très lourdes à certains endroits et un littoral très brut à d'autres. La mise en valeur des sites d'exception et leur accessibilité dans le respect de l'environnement fait partie des objectifs clés du Pacte. Il se matérialisera via :

- la mise en valeur du territoire : la création et l'entretien de cheminements doux le long du littoral (sentier du littoral) est un moyen direct de valorisation du patrimoine existant. Il doit être fait dans un respect total de l'environnement et des risques associés à l'érosion côtière et nécessite donc des études préalables, notamment foncières ;
- le renforcement du lien avec les acteurs du tourisme : la réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine, actuellement peu connue du public, pourrait représenter une piste de capitalisation sur le patrimoine existant via l'aménagement raisonné de quelques équipements et signalétiques ;
- l'inclusion d'un volet d'étude de mobilités des visiteurs pour optimiser les déplacements et ainsi améliorer la qualité de la visite et réduire son impact sur l'environnement.

### **Volet 4.2 Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraceriner l'attrait du territoire**

L'estuaire de la Seine, qui abrite des prairies subhalophiles d'une grande richesse écologique, est aussi une zone fortement aménagée, avec un historique industriel et portuaire. Sa fonctionnalité écologique a été en partie altérée, et l'ensemble des partenaires locaux s'accordent sur l'importance d'une réflexion globale sur la restauration des fonctions écologiques de ce milieu d'exception.

De la même manière, les falaises et le plateau de Dollemard font partie des entités naturelles et paysagères remarquables et reconnus (site Natura 2000, ENS), qu'il est nécessaire de préserver et de valoriser, le site ayant fait l'objet pendant des décennies d'aménagements et de pratiques contribuant à sa dégradation.

Poursuivre la préservation, la restauration et la gestion de ces sites emblématiques constituent un axe fort du Pacte. Au-delà de la valorisation directe du patrimoine par le tourisme éco-responsable, ces sites nécessitent donc un certain nombre de chantiers de fond pour les préserver durablement. Pour ce faire, des actions doivent être soutenues en terme financier, technique (réappropriation de la connaissance du terrain pour apporter des solutions adaptées), social (soutien des acteurs légitimes et sachants tels qu'Aquacaux) et de concertation (association de la population et des acteurs de la société civile dans les politiques de « désaménagement » des sites naturels par exemple).

### **Volet 4.3 Présenter à tous les richesses patrimoniales, paysagères et naturelles du territoire**

L'implication du plus grand nombre d'acteurs dans une démarche portée vers l'avenir et pérenne est indispensable. Cette stratégie reposera sur l'implication :

- des citoyens, pour lesquels une stratégie de sensibilisation doit être construite de manière à les impliquer dans la valorisation et la préservation de leur cadre de vie sur le long terme ;
- des acteurs privés pour observer, surveiller et financer des actions sur le territoire : la pérennisation des richesses patrimoniales littorales et estuariennes passe par un suivi précis de leur état et de l'évolution de leur morphologie/qualité. Des entreprises de R&D innovent sur le territoire (création d'outils de suivi scientifique) et ont besoin d'être soutenues. L'intérêt des acteurs privés à préserver les richesses patrimoniales et naturelles du territoire résonne comme une évidence pour ces acteurs et leur consentement à investir dans des projets à portée environnementale, paysagère, touristique et même éducative ne demande qu'à être stimulé, à l'instar de l'initiative MECENATUREL.

## SYNTHÈSE DE L'AXE 4

### Axe 4

# Restaurer, valoriser et promouvoir les espaces naturels littoraux et estuariens

10



#### Valoriser un patrimoine naturel d'exception d'Étretat jusqu'à l'embouchure

- Mise en œuvre du Plan d'actions de l'Opération Grand Site Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre, et sa connexion à son arrière-pays
- Développement de l'attractivité de la RNN Estuaire de la Seine par le renforcement de l'accessibilité et la signalétique
- Assurer les continuités pédestres entre Étretat et le Havre et mise en place d'une stratégie foncière idoine



#### Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enrainer l'attrait du territoire

- Préservation et aménagement durable des falaises de Dollemard au Havre
- Appropriation des résultats du projet REPERE (Référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval)
- Adaptation de la gestion des prairies subhalophiles pour préserver et améliorer ce milieu d'exception au sein de la réserve de l'estuaire de la Seine
- Accompagnement de l'activité de la structure AQUACAUX
- Réduction de l'impact sur le milieu du traitement de la végétation au moyen d'herbicide



#### Présenter à tous les richesses patrimoniales, paysagères et naturelles du territoire

- Définition de la stratégie de sensibilisation auprès des citoyens et mettre en valeur les richesses écologiques
- Confortement du label du Pays d'Art et d'Histoire dans son volet sensibilisation aux paysages, espaces naturels et qualité du cadre de vie
- Innovation dans l'observation environnementale pour améliorer la gestion des milieux
- Favorisation de l'investissement privé dans les projets en faveur de la biodiversité et des paysages



# AXE 5 - ACCOMPAGNER ET TRADUIRE LE PACTE DANS SA DIMENSION HUMAINE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

## ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'AXE

Accompagner les salariés touchés par les mutations industrielles et être au rendez-vous pour développer sur le territoire de nouvelles filières d'activité : à travers le Pacte, les acteurs du territoire se projettent dans l'avenir en construisant les compétences de demain.

Ayant pris acte de la position des pouvoirs publics nationaux sur l'arrêt du charbon à horizon 2022 et des prévisions de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), qui ne prévoient pas la nécessité de recourir à la production de la centrale du Havre pour la sécurité du réseau, EDF a décidé d'engager la concertation avec les organisations représentatives du personnel en vue d'un arrêt définitif d'exploitation de la centrale du Havre en avril 2021. Au-delà cet arrêt de la tranche 4, qui revêt un caractère symbolique de première importance, c'est tout le tissu économique dépendant de la centrale qui se trouvera impacté.

L'enjeu majeur consiste donc à assurer la pérennité des entreprises et la sécurisation des parcours professionnels des salariés le plus en amont possible et tout au long du processus engagé en matière de transition écologique.

Le Pacte devra être en mesure de valoriser les compétences existantes au sein du tissu économique local, mais également d'étoffer l'offre locale par la promotion de formations adaptées aux besoins des filières émergentes du bassin d'emploi et qui font, pour certaines, appel à de nouveaux métiers.

## LES APPORTS DU PACTE

Le Pacte aura un rôle de facilitateur dans la mobilisation de tous les dispositifs, notamment ceux relevant du droit commun, afin de faire face au mieux aux situations d'arrêt ou de repositionnement d'activités économiques. L'article 3 du projet de loi climat énergie prévoit ainsi dans sa rédaction actuelle la mobilisation de ressources financières pour accompagner les sous-traitants impactés par la reconversion énergétique. Les dispositifs d'accompagnement retenus prendront en compte à la fois les compétences des salariés et les compétences nécessaires qui ont pu être identifiées dans le cadre des différents projets d'implantation et de développement.

En miroir, le Pacte déroulera une méthodologie de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) territoriale, le plus possible prospectiviste et enracinée dans les filières porteuses de la reconversion économique du territoire. Le Comité d'Animation Territoriale Emploi Formation (CATEF), instance opérationnelle de coordination locale copilotée par l'Etat et la Région, sera à ce titre mobilisé.

## LES VOLETS DE L'AXE 5

L'axe 5 s'articule autour de 2 grands volets :

- le premier a vocation à mobiliser de façon optimale l'ensemble des dispositifs d'aides et outils de droit commun afin d'accompagner les populations impactées par la fermeture de la tranche 4 de la centrale charbon et de favoriser la pérennité des entreprises et des emplois ;
- le second visera une approche plus proactive, basée sur la structuration des filières d'avenir et l'identification de leurs besoins en compétences. Véritable outil d'anticipation, la GPEC territoriale créera en partenariat avec les organismes d'emploi et de formation l'offre en compétences nécessaires à l'émergence de filières performantes et pérennes.

## SYNTHÈSE DE L'AXE 5

### Axe 5

# Accompagner et traduire le pacte dans sa dimension humaine, sociale et économique

12



#### Anticiper l'impact de la fermeture de la centrale EDF

- Identification et mobilisation des dispositifs d'accompagnement mobilisables par EDF pour les salariés de la centrale, pour les sous-traitants et leurs salariés et pour le terminal charbon du Grand port maritime du Havre et ses salariés.



#### Accompagner en termes d'évolution des emplois et des compétences les différents projets du Pacte

- Identification des emplois / compétences et les enjeux de formation induits par les actions du Pacte, construire le plan partenarial de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territorialisé, ainsi que le plan partenarial de formation correspondants

# ANNEXES – FICHES ACTIONS

